



Profitez des appels illimités ce week-end

Envoyez vite KDO au 1515.

0F/mn sur tous vos appels vers TOGO TELECOM du samedi au dimanche.

Coût du SMS : 500F

Offre réservée aux clients Illico

Infos : 112

RDV la semaine prochaine pour d'autres surprises !

WEEK-END K'DO

N°702

du 25  
AVRIL 2014



L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

**P3** Menace de grève liée à la mise en place de l'OTR  
**Le ministre Ayassor:**  
*«certains agents n'avaient pas très bien compris (...) ils sont sortis satisfaits de ce qu'ils ont entendu»*

**P4** Lutte effrénée contre l'érosion côtière au Togo

# Les autorités valident les ouvrages de protection du littoral d'Aného

*\* Réception officielle des ouvrages ce vendredi*

**P7** Protection sociale des élèves issus des milieux défavorisés

**Démarrage du Programme cantines scolaires 2014**



André Johnson, Ministre de l'Environnement et des Ressources Forestières

**P7** La Cour Commune de Justice et d'Arbitrage de l'OHADA à Lomé

**Pour un atelier de sensibilisation et une audience foraine**

**P4** A l'occasion des 50 ans de l'institution financière et technique

**L'exemplarité des liens solides de coopération entre la BAD et le Togo célébrée le 29 avril**

**P3** Sur les deux premiers mois de l'année 2014

**Les recettes de l'Etat font 74,8 milliards, contre 68,8 milliards en 2013**

moovindépendance  
Moov s'associe à la fête nationale !

**PA-LUNION**  
www.pa-lunion.com

Menace de grève liée à la mise en place de l'OTR

## Le ministre Ayassor : «certains agents n'avaient pas très bien compris (...) ils sont sortis satisfaits de ce qu'ils ont entendu»

Late Pater

Comme par enchantement, les agents frondeurs réunis au sein du Syndicat national des douanes du Togo (Synadouanes) et de l'Union syndicale des agents du fisc (Usaf) ont brusquement abandonné leur préalable pour sagement répondre à la rencontre d'échanges initiée par le Premier ministre, le 23 avril 2014. Soit plus de 10 jours après la menace de grève lancée par les agents des Douanes et Impôts, dans la foulée de la mise en place de l'Office togolais des recettes (OTR). Quelques heures de face-à-face et, visiblement, les deux camps se sont bien expliqués sur ce qui divisait jusque-là. A la fin, les délégués syndicaux n'ont pas parlé. Dans les coulisses, L'UNION aura appris qu'on a tous compris ce que ça a plus fâché, c'est le manque de communication qu'on doit reprocher au ministère de l'Economie et des finances. Les syndicats faisant remarquer que la tournée d'explication du ministre Adjé Otéth Ayassor et des commissaires de l'OTR s'est limitée à l'intérieur du pays. En plus, des soupçons d'une non-transparence dans les résultats des concours de recrutement sont brandis. Ce qui pourrait être réglé en admettant des représentants des syndicats dans l'équipe du jury ou comité qui doit s'en occuper, encore que cela puisse poser un problème de juge et partie de ces représentants s'ils doivent eux-mêmes concourir. Aux dernières nouvelles, l'idée des réunions régulières d'information entre le ministère de tutelle et les syndicats, tout au long du processus de mise en place de l'OTR, est en train d'être mûrie, à en croire les frondeurs.

Qu'à cela ne tienne, ce sont les propos d'Adjé Otéth Ayassor, après la réunion tenue à la Primature, qui semblent annuler les effets de la menace de grève lancée le 12 avril dernier : « nous nous sommes retrouvés ce matin autour du Premier ministre pour parler de la poursuite de la mise en place des organes de l'Office togolais des recettes et nous avons beaucoup plus parlé du redéploiement du personnel. Les agents des deux régies voulaient savoir précisément comment cela allait se faire. Nous les avons assez édifiés là-dessus, pour leur dire que, après le recrutement du Commissaire général, des commissaires puis des directeurs et bientôt des chefs de division, nous allons procéder au redéploiement interne à l'Office togolais des recettes du reste du personnel. Pour ce faire, nous avons fait circuler un imprimé demandant à chacun de nous donner des renseignements sur son profil pour permettre au commissaire général, aux commissaires et aux directeurs de mieux procéder à leur redéploiement à l'interne. Donc, pour ce faire, chacun aura la



Adjé Otéth Ayassor, Ministre de l'Economie et des Finances

possibilité de retenir trois postes et c'est sur chacun des postes que les agents seront jugés. Sachez tout simplement qu'il y aura un redéploiement interne à l'OTR. En ce qui concerne les contractuels, sachez que les deux régies emploient aujourd'hui les contractuels qui font environ huit cent personnes. Dans le cadre du redéploiement du personnel, nous avons donné l'occasion à ces agents contractuels de pouvoir postuler aux postes qui ont été ouverts, à savoir les postes de direction, les postes des chefs de division, et nous leur donnerons aussi l'opportunité de pouvoir être redéployés en fonction de leur profil. Nous avons fait élaborer les profils de poste et les gens seront affectés à ces postes en fonction de ces profils. C'est pour cette raison que nous cherchons à savoir précisément qui est qui. C'est ce que nous sommes en train de faire en ce moment. Le processus évolue et certains agents n'avaient pas très bien compris de quoi il était question. Nous avons profité de cette occasion pour leur expliquer et les édifier davantage là-dessus et ils sont sortis satisfaits de ce qu'ils ont entendu».

Dans la réalité, la grande crainte manifestée par le Synadouanes et l'Usaf vient des chefs qui se sont sucrés sur le dos de leurs agents. Tenez, des chefs qui n'ont pas le niveau, mais sont par exemple à 600.000 francs de perdiems, alors que les moins gradés qui abattent le boulot prennent 40.000 francs. Aujourd'hui, tout le monde est autorisé à concourir, avec la forte probabilité que les marginalisés, par leur expérience et la pratique, peuvent prendre le dessus sur les chefs d'hier. Sans oublier l'inquiétude de la perte des privilèges injustes et les cas de faux diplômés qui ont engendré des promotions-cadeaux.

En rappel, le préavis de grève du Synadouanes et de l'Usaf contenait la plateforme de revendication suivante : 1- le départ du ministre de l'Economie et des finances (MEF) ; 2- le départ du

Commissaire général de l'OTR ; 3- la suspension du processus de mise en place de l'OTR ; 4- l'ouverture sans délai d'un dialogue. «Considérant la mise en place de l'OTR sans implication des acteurs des Douanes et des Impôts, considérant les démarches entreprises sans suite par la coordination des deux syndicats à savoir la rencontre avec le ministre de l'économie et des finances le 7 février 2014, la transmission en date du 20 mars 2014 au MEF des recommandations issues de l'AG extraordinaire du 8 mars 2014, la transmission de la lettre de relance en date du 10 avril 2014 au MEF ; considérant le point 15 du document du commissariat général intitulé (des réponses à vos questions) en date du 18 mars 2014 portant sur le déploiement dans la fonction publique des agents des deux administrations qui ne seront pas retenus par l'OTR ; considérant la note circulaire MEF/CabSP du 7 avril 2014 relative au redéploiement du personnel actuellement en poste dans les deux régies ; considérant le stress généralisé au sein du personnel des deux administrations, lançons un préavis de grève de 8 jours à compter du lundi 14 avril 2014», ont-ils par ailleurs écrit.

Tout porte à croire que les agents des Douanes et Impôts cachent mal leur peur de perdre les gains faciles perçus au dos de l'Etat. Surtout que le schéma du redéploiement était déjà tracé au moment de voter la loi créant l'OTR en décembre 2012. A l'époque, L'UNION avait tout débâillé : 1.200 agents des Impôts et Douanes à redéployer dans d'autres services de l'Etat. Sur la base des réponses du ministre Ayassor, Commissaire du Gouvernement devant la Commission des finances et des échanges de l'Assemblée nationale : «actuellement, le personnel des deux régies est pléthorique (2.400 agents). Le Gouvernement veut conserver un effectif total de 1.200 agents conformément aux études préalablement menées par les

cabinets d'expertise internationale. Il s'agit d'une réforme sensible et cela nécessite beaucoup de tact dans sa conduite. Le personnel de l'Office sera recruté sur la base d'un concours qui sera organisé par un cabinet anglais de renommée internationale afin d'assurer la transparence dans le processus de recrutement. Le personnel de la nouvelle structure ne dépendra plus du statut général de la fonction publique. Les agents qui ne seront pas retenus à l'issue de ce concours seront redéployés dans les autres services de l'Etat. Le cabinet se chargera également du plan de redéploiement de ce personnel qui sera exécuté dans les règles de l'art». Il s'agit donc de rationaliser les effectifs, recruter les agents compétents et accorder les moyens suffisants pour accroître la productivité des agents, assurer un encadrement et un suivi-évaluation axés sur la mesure de la performance et les résultats. L'Autorité disait avoir associé le personnel des deux régies au processus de réforme. Il était aussi dit que la performance sera appréciée sur la base d'un contrat de performance dont la durée est de quatre ans renouvelable. Tous les personnels cadres seront recrutés sur la base d'un concours.

## En marge de la fête de l'Indépendance L'ambassadeur Steve Bodjona publie son 7<sup>e</sup> recueil de poème «L'Hymne à la nation»

Chaque Togolais, de son côté, apporte sa touche particulière dans la célébration du 54<sup>e</sup> anniversaire de l'indépendance de la République togolaise.

qui selon lui doit animer chacun de nous. «Il ne s'agit pas d'une question de personne, d'appartenance à une religion, à un groupe ethnique,



Steve Bodjona, l'ambassadeur du Togo au Japon avec extension sur la Malaisie, y va dans la poésie. Il vient de rendre public à la veille de cette célébration un nouveau recueil de poèmes. Ça fait le 7<sup>e</sup> recueil à l'actif du diplomate togolais.

Mais la particularité de ce nouveau recueil c'est qu'il est consacré à l'indépendance du Togo. D'où son titre : «L'Hymne à la nation». Paru aux éditions CONTINENTS et préfacé par l'historien professeur NBouké Adovi GOEH-AKUE, ce recueil est une manière pour l'auteur de raviver la flamme de l'unité entre les fils et les filles de la nation togolaise et au-delà, le sentiment du patriotisme

encore moins à une obédience politique mais bien plus, d'une question d'appartenance à un pays» soutient Steve Bodjona.

«Il ne s'agit pas non plus de rêver, de voir mon pays au rang des nations développées et prospères tout en le dénigrant à tout bout de champs mais bien d'une véritable implication, quel que soit le niveau de participation» ajoute l'auteur.

«L'Hymne à la Nation» est un appel de Steve Bodjona à porter dans nos coeurs l'amour de la patrie à l'heure où la nation entière n'aspire qu'à la réconciliation pour donner une chance nette au développement du pays.

## Sur les deux premiers mois de l'année 2014 Les recettes de l'Etat font 74,8 milliards, contre 68,8 milliards en 2013

Pour un budget d'investissement et de fonctionnement de l'Office togolais des recettes de l'ordre de 12 milliards de francs Cfa, un bond qualitatif de la première année pourrait, à lui seul, apporter près de 12 milliards de francs Cfa de recettes supplémentaires, et un supplément de recettes totales attendues sur une période de quatre ans de l'ordre de 200 milliards de francs Cfa. La douane mobilisera jusqu'à 206 milliards en 2013. Le démarrage des activités de l'OTR est prévu au plus tard en mars 2013. Ce sont là les prévisions du ministère togolais de l'Economie et des finances en 2012, au moment de justifier la nécessité de transformer les Douanes et les Impôts en un seul office. Depuis, le processus a traîné et il n'est mis en branle qu'en 2014. Les postes ne sont pas encore tous pourvus. Mais la force de l'information fait que tout le monde s'est mis dans le décompte des mois pour mesurer la pertinence de l'OTR en termes d'augmentation attendue dans les recettes publiques.

Il est trop tôt pour se laisser aller, car l'Office n'a pas pris son décollage. Ce qui n'empêche pas de jeter un oeil sur les chiffres officiels. En recettes, le mois de janvier 2014 fait 37,6 milliards de francs Cfa, équivalent à la somme des 18,5 milliards de francs Cfa des Impôts et



des 19,1 milliards de francs Cfa des Douanes. En février, les montants sont passés à 14,5 milliards de francs Cfa pour le Commissariat des impôts, à 19,9 milliards de francs Cfa pour le Commissariat des douanes et droits indirects, plus les 2,8 milliards de francs Cfa du Trésor. Ce qui fait un total de 37,2 milliards de francs Cfa. Doule cumul des deux premiers mois de l'année à hauteur de 74,8 milliards de francs Cfa versés à la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). Contre, pour janvier-février 2013, la somme de 68,8 milliards de francs Cfa répartis en 27,9 milliards de francs Cfa des Impôts, en 37,1 milliards de francs Cfa des Douanes et en 3,8 milliards de francs Cfa du Trésor. De quoi apporter la contradiction aux

frondeurs des Douanes et Impôts qui, sans donner des chiffres, argumentent leur colère par une supposée baisse des recettes en 2014.

A noter que les 74,8 milliards de francs Cfa de janvier-février 2014 ont servi à supporter un cumul de paiements (paiement des dépenses ordonnancées + titre non exécutoire) de 21,75 milliards de francs Cfa. Avec un reste à payer (mandats en instance de paiement et non à des amérés) de 22,90 milliards de francs Cfa. Dans ce lot, on a l'ordonnement des dépenses de personnel pour 20,71 milliards de francs Cfa, des biens et services pour 10,88 milliards de francs Cfa, des subventions et transferts pour 13,06 milliards de francs Cfa.

Du fait des investissements publics

## La dette publique projetée à 22% du PIB à 2016

Jean Afolabi

L'analyse de viabilité de la dette (AVD) montre que le risque de surendettement du Togo reste modéré, d'après les observations du Fonds monétaire international (Fmi). Une dette considérable s'est toutefois accumulée au cours des deux dernières années alors que la situation budgétaire se dégradait, note le Fonds. L'augmentation de la dette extérieure est principalement imputable à de nouveaux prêts auprès des multilatéraux et des créanciers bilatéraux hors Club de Paris. Compte tenu du relèvement projeté des investissements publics, la dette publique extérieure du Togo devrait progresser dans un avenir proche et représenter environ 22% du Produit intérieur brut (PIB) d'ici à 2016, indique la même source. Dans des hypothèses de référence, qui sont plus favorables que les tendances historiques, les indicateurs globaux de la dette devraient, d'après les projections, rester en deçà des seuils pertinents

dans la période de 20 ans. Il demeure qu'il est nécessaire de suivre de près la trajectoire de la dette publique que le risque de surendettement du pays reste modéré et que sa capacité institutionnelle est faible. A environ 45% du PIB, la dette publique totale à la fin de 2012 était supérieure au niveau moyen des groupes de pays comparables d'Afrique subsaharienne, à savoir les Etats fragiles qui ont bénéficié de l'initiative PPTe (39,1% du PIB) et les pays à faible revenu (34,4% du PIB). Les autorités ont indiqué au Fonds que le financement concessionnel n'était pas disponible dans des moments difficiles pour satisfaire leurs besoins urgents de développement. D'où elles explorent la possibilité auprès de prêteurs et de partenaires de développement potentiels de contracter des montages financiers pleinement concessionnels avec un élément dons de 35% ou plus, qui soit aussi en cohérence avec l'AVD actuellement projetée.

Du point de vue des services du Fonds, le Togo devrait continuer à emprunter à des conditions concessionnelles jusqu'à ce que sa capacité de gestion de la dette se soit nettement améliorée. Le pays devrait également suivre de près

la dynamique de la dette intérieure. L'analyse de la viabilité de la dette montre que le risque de surendettement du pays reste modéré et que sa capacité institutionnelle est faible. A environ 45% du PIB, la dette publique totale à la fin de 2012 était supérieure au niveau moyen des groupes de pays comparables d'Afrique subsaharienne, à savoir les Etats fragiles qui ont bénéficié de l'initiative PPTe (39,1% du PIB) et les pays à faible revenu (34,4% du PIB). Les autorités ont indiqué au Fonds que le financement concessionnel n'était pas disponible dans des moments difficiles pour satisfaire leurs besoins urgents de développement. D'où elles explorent la possibilité auprès de prêteurs et de partenaires de développement potentiels de contracter des montages financiers pleinement concessionnels avec un élément dons de 35% ou plus, qui soit aussi en cohérence avec l'AVD actuellement projetée.

## A l'occasion des 50 ans de l'institution financière et technique L'exemplarité des liens solides de coopération entre la BAD et le Togo célébrée le 29 avril

La Banque africaine de développement (BAD), créée le 10 septembre 1964, célèbre cette année ses cinquante ans d'existence. Cette célébration d'un demi-siècle d'assistance au développement du continent africain est marquée par diverses activités, dont le lancement officiel effectué le 22 avril 2014 à Tunis par le président de la Banque, Dr. Donald Kaberuka. Dans ce cadre, le Bureau national de la Banque au Togo organise, en collaboration avec le Gouvernement, une série d'activités pour marquer le lancement de cet événement au Togo, sous le haut patronage du président Faure Gnassingbé, et mettre en exergue l'exemplarité des liens solides de coopération existant entre le groupe de la Banque africaine de développement et la République togolaise. A l'occasion, une conférence de presse sera donnée par le Représentant Résident de la BAD au Togo, Serge N'Guessan, le 29 avril 2014 à Lomé. Cette conférence de presse sera précédée de la conférence publique qui est l'activité phare de cette cérémonie de lancement des 50 ans de l'institution. Elle sera présidée par le Premier ministre Kossi Sélagodji Ahomey-Zunu et animée par Edem Kodjo, ancien Secrétaire général de l'OUA et ancien Premier ministre du Togo. Le thème de la conférence publique sera «*la BAD : 50 ans au service de l'Afrique, quel avenir pour les 50 prochaines années ?*».

Déjà, pour ce Jubilé d'or à Tunis, Donald Kaberuka et la BAD veulent en faire «*une occasion solennelle de marquer une pause pour jeter un regard rétrospectif sur ce parcours de cinquante ans*». Un moment, dit-on, de se tourner vers l'avenir et de

scruter les montagnes encore à gravir.

«*Ce fut un début très modeste, avec 10 employés et un capital de 250 millions de dollars. Début modeste, certes, mais combien important. De nombreuses personnes ont joué un rôle essentiel dans ce parcours. Aujourd'hui, j'aimerais rendre hommage à nos États membres, à nos partenaires, en Afrique et au-delà*», a rétorqué Donald Kaberuka. Et d'ajouter qu'à la naissance de la BAD, l'Afrique était un continent dont beaucoup de pays venaient d'acquiescer leur indépendance, avec de grandes espérances et aspirations. Dans les années qui ont suivi, ces aspirations ont souvent été contrariées par le déclin économique et l'instabilité politique. Ce furent ensuite ce qu'on a appelé la «*décennie perdue*» et les années dites d'«*afro-pessimisme*». Mais ces aspirations et espérances ne sont jamais mortes. Car il y avait des hommes et des femmes de bonne volonté, résistants et déterminés à triompher de l'adversité.

La Banque africaine de développement a su rester une institution dynamique dans un continent en mutation rapide. Certaines décisions nécessaires pour préserver cette flexibilité dynamique ont, à l'époque, suscité la controverse. Il en a été ainsi de l'admission des pays membres non régionaux. Cette décision historique a contribué au renforcement de la capacité de la Banque, tout en préservant son caractère africain. Le réseau des amis de la Banque s'est étendu au fil des ans, à la faveur de la création du Fonds africain de développement. Un réseau d'amis

et de partenaires issus de tous les continents : l'Amérique du Nord, l'Amérique latine, l'Asie, l'Europe et le Moyen-Orient. Ce cercle d'amis ne cesse de s'agrandir, avec la Turquie l'année passée, le Luxembourg à venir et, dans un avenir proche, l'Australie. Au fil des ans, face à l'accroissement des besoins du continent, la Banque s'est efforcée d'y apporter des réponses. Les successives augmentations générales du capital de la Banque et reconstitutions de son guichet concessionnel ont continuellement étoffé la capacité de l'Institution. Cette capacité a été démontrée par la réponse anticyclonique - jugée salutaire - apportée par Banque pendant la crise financière.

La BAD a opéré des choix stratégiques pour répondre aux besoins de l'Afrique d'aujourd'hui : l'infrastructure ; le marché unique ; l'intégration économique ; la promotion du secteur privé ; l'appui aux États fragiles et aux pays sortant d'un conflit, etc.

Au Togo, le document de Stratégie pays couvre la période 2011-2015. La BAD est présente dans le processus de reconstruction des marchés de Lomé et de Kara incendiés en janvier 2013. Elle appuie fortement le Projet d'appui au renforcement des capacités institutionnelles en gouvernance économique et financière au Togo (PARCI), de qui rénover le cadre institutionnel afin de susciter la reprise de la coopération financière internationale et surtout à améliorer la transparence dans la gestion des finances publiques. Elle est présente dans le processus de transparence dans les industries extractives, etc.

Lutte effrénée contre l'érosion côtière au Togo

## Les autorités valident les ouvrages de protection du littoral d'Aného

### \* Réception officielle des ouvrages ce vendredi

C'est ce vendredi que le ministre en charge de l'Environnement et des ressources forestières, André Johnson, devra procéder à la réception officielle des ouvrages de protection du littoral de la ville d'Aného, à 45 km à l'est de Lomé. Avec une façade maritime de seulement 50 km environ, le Togo fait partie des pays dont la position géographique offre des atouts favorables au développement socio-économique. Mais, au ministère de l'Environnement, on note que cette façade maritime est exposée depuis des décennies à la fureur de l'Océan Atlantique qui constitue une menace réelle pour

ENCOTRA, sous le contrôle de INROLACKNER.

D'une vitesse de recul de 5 à 12 mètres par an à certains endroits de la côte, d'après le ministère de l'Environnement, l'érosion s'est traduite par la perte de la superficie dans la zone côtière, la destruction des habitations des communautés riveraines, la destruction par deux fois de la route Lomé-Aného entre Avépozo et Aného, la destruction des structures hôtelières, etc., causant de pertes considérables pour l'économie nationale. L'axe de la route au niveau du tronçon Avépozo-Kpogan est à une centaine de mètres de la côte. Par

(FPMA), administré par le Fonds pour l'environnement mondial, a approuvé un projet visant le renforcement de la résilience climatique des infrastructures en zone côtière au Togo à travers un don de 8,93 million de dollars, environ 4,465 milliards de francs Cfa. Le projet permettra la construction d'ouvrages spécifiques qui protégeront le littoral, notamment les routes, de la montée du niveau de l'océan dans les zones de Baguida Plage et Kossi Agbavi. Le projet aura aussi un impact direct au niveau local en soutenant les communautés dans la zone du projet afin qu'elles



les infrastructures et les activités socio-économiques sur le littoral et une contrainte majeure pour le développement du pays. D'où le souci de sa protection.

Sur financement de l'Union économique et monétaire ouest africaine (Uemoa), dans le cadre du Programme régional de lutte contre l'érosion côtière, le gouvernement a réalisé le projet de protection du littoral d'Aného beaucoup plus exposé au phénomène de l'érosion côtière. Démarré en 2010, le projet vise la réfection des berges de l'embouchure ouest du Lac Togo et la stabilisation du littoral entre Aného et Goumou Kopé. D'un coût total de 3 milliards de francs Cfa, les travaux ont permis à ce jour de stabiliser 500 mètres de berges de l'embouchure du lac, de réfectionner et de paver les 350 mètres de rue de la mairie, et de créer une aire de stationnement et de récréation. Ils ont également permis de protéger 3 500 mètres de côte linéaire contre l'érosion marine par la construction de 9 épis, de sécuriser six quartiers de la ville d'Aného contre l'érosion, et de créer des conditions favorables à la pratique de la pêche. Le tout exécuté par l'entreprise

ailleurs, des familles entières quittent leurs terroirs d'origine pour se réinstaller loin du théâtre. Dans la nuit du 17 au 18 août 2012, sous la menace de la montée de l'océan et d'une inondation marine, quinze ménages ont dû être déplacés à Kossi Agbavi et à Doèvi Kopé pour être réinstallés ailleurs par le gouvernement. Ces événements, en plus de celui plus récent en août 2013, démontrent à suffisance la vulnérabilité des populations riveraines face au phénomène de l'érosion côtière.

Entre Aného et Goumou Kopé, il s'est agi de construire cinq épis en enrochement et de réhabiliter deux autres. L'entreprise Encotra a dû dresser dans la mer, jusqu'à une distance de 90 mètres de la côte, cinq nouvelles barrières en roche espacées de 350 mètres. Leur mission sera de briser l'élan des vagues qui viennent régulièrement se heurter contre la côte, en y grappillant à chaque fois quelques centimètres. L'entreprise aura ensuite à réhabiliter deux vieux épis, entamés par la mer et qui ne jouent plus grand rôle d'après les riverains.

Outre l'Uemoa, le 20 septembre dernier, le Conseil du Fonds pour les Pays les Moins Avancés

diversifient leurs sources de revenus et ne dépendent plus essentiellement de l'extraction de sable qui augmente les effets négatifs de l'érosion. Enfin, le projet contribuera à la mise en place d'un système d'alerte précoce dans la région ainsi qu'un plan de gestion intégré du littoral du pays.

Au sujet de l'intégration des aspects de reconversion des femmes et des jeunes exploitants du sable et de graviers marins, il est prévu l'appui à la création d'activités génératrices de revenus et la participation citoyenne comme activités connexes au projet de construction du tronçon de route Avépozo-Aného sur financement de la Banque africaine de développement (Bad). Une requête de financement adressée à la FAO pour la réalisation d'une étude socio-économique de la zone côtière ainsi qu'un premier draft d'un projet de reconversion des exploitants du sable et de graviers marins à soumettre à la BAD est disponible. D'après le ministère de l'Environnement, le littoral togolais et sa zone côtière concentrent 42% de la population nationale et abrite des unités industrielles, des activités économiques et portuaires, des vestiges touristiques, des villages de pêche, etc.

Le phénomène d'érosion continue et quelquefois subite est accentué par les récents aménagements au port de Lomé et à Kéta, au Ghana, les prélèvements de sable et de graviers marins et les effets des changements climatiques par l'élévation du niveau marin. Cette élévation du niveau marin dans le golfe de Guinée serait plus liée à la dilatation des eaux marines, à cause du réchauffement global, qu'aux eaux issues de fonte de glaciers.

Au large de la Grèce

## Naufrage d'un cargo battant pavillon togolais

Un cargo avec un équipage russe a fait naufrage jeudi matin au large de la Grèce, trois des sept marins sont portés disparus, a annoncé la garde côtière grecque. Le cargo AG Marina battant pavillon du Togo a sombré à 30 milles à l'ouest de Crète. Le capitaine, l'électricien et le mécanicien du navire ont réussi à mettre des gilets

de sauvetage, mais il n'est pas clair s'ils ont eu le temps de quitter le cargo, rapporte le site d'actualité grec Protothema. Les quatre autres membres d'équipage se sont réfugiés sur un canot et ont été sauvés. Cinq cargos, un hélicoptère et une vedette des garde-côtes participent actuellement à l'opération de recherche.

FOOTBALL/CAN 2015

## Tirage au sort le 27 avril au Caire

Le tirage au sort des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des nations (CAN-2015) se déroulera dimanche 27 avril 2014 au Caire, en Égypte, a annoncé la Confédération africaine de football (CAF). Les éliminatoires se dérouleront en divers tours préliminaires ainsi qu'une phase des poules avec 7 groupes de 4 équipes. Les deux premières équipes de chaque groupe seront directement qualifiées pour la CAN-2015 ainsi que le meilleur 3e des sept groupes.

La phase des groupes se déroulera entre le 5 septembre et le 19 novembre 2014. Sur les 51 pays engagés pour ces éliminatoires, les 21 premiers au classement CAF sont qualifiés d'office pour la phase des groupes. Les 7 autres participants à la phase des groupes seront connus à la suite des tours préliminaires qui se dérouleront entre mai et août 2014.

Le classement CAF combine les performances lors des trois dernières éditions de la CAN, dans les éliminatoires de ces éditions-là, ainsi que lors des éliminatoires de la Coupe du monde 2014. Quant au tirage au sort de la phase finale de la CAN-2015, il aura lieu le 26 novembre 2014 au Maroc, dans une ville qui reste à déterminer, a précisé la même source. La phase finale se déroulera du 17 janvier au 7 février 2015 dans les villes de Rabat, Agadir, Tanger et Marrakech. L'Algérie occupe la 8e place au classement des équipes nationales de la Confédération africaine de football (CAF) pour les préliminaires de la CAN-2015.

Avec un total de 18 points, l'Algérie partage la 8e place avec le Maroc qui est qualifié d'office à la CAN-2015 en tant que pays hôte de la compétition. Le trio de tête est constitué du Nigeria (39,5 points), le



Ghana (38 pts) et la Côte d'Ivoire (36 pts). Les 21 premiers au classement CAF sont qualifiés d'office pour la phase des groupes de la CAN-2015. Les sept autres participants à la phase des groupes de cette compétition dont la phase finale aura lieu au Maroc, seront connus à la suite des tours préliminaires qui se dérouleront entre mai et août 2014.

Liste des 21 sélections qualifiées pour la phase des poules de la CAN-2015: Nigeria, Ghana, Côte d'Ivoire, Zambie, Burkina Faso, Mali, Tunisie, Algérie, Angola, Cap-Vert, Togo, Égypte, Afrique du Sud, Cameroun, RD Congo, Éthiopie, Gabon, Niger, Guinée, Sénégal, Soudan.

Les sélections concernées par le tour préliminaires de la CAN-2015:

Libye, Guinée équatoriale, Botswana, Malawi, Ouganda, Mozambique, Bénin, Sierra Leone, Congo, RCA, Zimbabwe, Kenya, Liberia, Gambie, Rwanda, Tanzanie, Namibie, Burundi, Lesotho, Guinée-Bissau, Madagascar, Tchad, Sao Tomé, Seychelles, Comores, Îles Maurice, Swaziland, Érythrée, Mauritanie, Soudan Sud.

FOOTBALL/

## CM 2014 : des stades "prêts à la dernière minute"

Le stade de Sao Paulo, qui doit accueillir le match d'ouverture de la Coupe du monde le 12 juin 2014, mais qui présente les plus grands retards parmi les chantiers, inquiète au plus au point. Jérôme Valcke, le secrétaire général de la FIFA se veut toutefois optimiste : il sera "prêt à la dernière minute".

"Si je suis optimiste? ? Je n'ai pas d'autre choix. Je n'aime pas rêver. Je me fie à ce que je vois et le fait est que oui, Sao Paulo sera prêt pour la Coupe du monde. À la dernière minute, mais il sera prêt." C'est avec ces mots que le secrétaire général de la FIFA, Jérôme Valcke a tenu à rassurer les fans les plus sceptiques au sujet de l'état d'avancement des travaux dans l'enceinte qui doit abriter Brésil-Croatie en match d'ouverture du Mondial 2014, le 12 juin prochain.

En visite d'inspection à l'Arena Corinthians de Sao Paulo, le dirigeant a pu se rendre compte des travaux qui restent encore à réaliser, alors que le stade aurait dû être initialement livré depuis le 15 janvier. Un constat qu'il pourra faire dans trois autres enceintes durant sa visite, puisque celles de Curitiba, Cuiaba et Porto Alegre sont dans la même situation.

Des matches tests sont prévus durant le mois de mai afin de vérifier que tout est en règle et le cas échéant de pouvoir faire face aux imprévus, mais les retards pris menacent leurs tenues. Le timing s'annonce plus que serré à maintenant 50 jours du coup d'envoi de la compétition. Et comme l'a martelé Valcke : "Il n'y a pas une minute de travail à perdre."

## La CAF "satisfaite" des installations prévues pour la CAN 2015

La Confédération africaine de football (CAF) est satisfaite des installations devant accueillir la phase finale de la Coupe d'Afrique des nations (CAN) 2015 prévue en janvier prochain au Maroc.

"Par la voix de son vice-président, Alamy Kabele Camara, qui conduisait la mission d'inspection, la CAF a indiqué sa satisfaction sur la qualité des infrastructures inspectées (stades, hôtels, voies de communication, télécommunications)", relève le site officiel de la CAF visité à l'APS.

Un accord cadre entre la structure continentale et la Fédération royale marocaine de football, a été signé, lundi, selon la même source.

La mission d'inspection de la CAF a sillonné du 14 au 21 avril les villes hôtes de la compétition que seront Rabat, Marrakech, Agadir et Tanger, ajoute le document.

Le gouvernement marocain représenté à cette conférence de presse par le secrétaire général du ministère de la Jeunesse et des Sports, Karim Aqary, a réaffirmé "l'engagement des autorités à tout mettre en œuvre pour faire de la

CAN 2015 une réussite sur tous les plans".

"C'est d'ailleurs mu par une volonté d'élever les standards qu'il a été décidé de travaux d'amélioration de l'infrastructure du stade de Rabat", poursuit la même source.

La CAF et la partie marocaine ont convenu de se retrouver au Caire le samedi 26 avril 2014, à la veille du tirage au sort des éliminatoires de la compétition et de la réunion de la Commission d'organisation de la CAN.

Cette réunion devra se prononcer de façon définitive et officielle sur

les dates du tournoi et le calendrier du tournoi final dont le tirage au sort aura lieu le 26 novembre 2014 dans une ville qui devrait être proposée lors des réunions du Caire.

La délégation de la CAF au Maroc comprendrait, outre le 2e vice-président, Alamy Kabele Camara, Sim Aloulou, conseiller du Comité exécutif, Hicham El Amrani, secrétaire général, Saïd Belkhatay, membre de la Commission d'organisation du Championnat d'Afrique des nations, Junior Binyam, directeur des médias et Khaleed Nassar, directeur adjoint des compétitions.

## Michel Platini se confie à propos du fair-play financier dans l'UEFA

Dans une longue interview accordée au Parisien, le président de l'UEFA Michel Platini a fait le point au sujet du fair-play financier. L'occasion pour le Français de confier ses doutes au sujet du PSG.

"Les premières décisions seront annoncées début mai. Mais si vous attendez du sang et des larmes, vous serez déçus. Il y aura des choses dures mais pas d'exclusions des compétitions européennes." Dans une longue interview accordée au Parisien, Michel Platini, président de l'UEFA, a fait le point sur le fameux fair-play financier. Un projet qu'il a mené à bien, et dont il a défini la marche à suivre. Après l'étude des comptes des clubs engagés dans les compétitions européennes, des sanctions tomberont début mai.

Et si Platini assure qu'il n'y aura pas d'exclusions, il annonce que des "sanctions significatives vont toucher des gros clubs".

Dès lors, il y a de quoi s'inquiéter pour le PSG. Platini n'en avait pas fait un secret, c'est le contrat du club avec l'office du tourisme du Qatar, dont l'apport financier est équivalent à 200 M€ par an, qui interrogeait. "Je ne veux pas parler précisément d'un club. Ce n'est pas mon rôle. Disons simplement que le modèle économique du PSG est parti-

culier et atypique. Ce contrat d'image avec QTA, l'office du tourisme qatarien, est innovant, c'est le moins qu'on puisse dire. Mais est-il valable? Le montant du contrat est-il correct? Ce sont autant de questions que les experts doivent trancher."

Mais Platini a bien son avis sur la question. Si l'estime que le PSG ne "joue pas à la limite des règles, j'ai discuté avec Nasser Al-Khelaifi et Jean-Claude Blanc et ils ne sont pas dans cet esprit-là", le dirigeant croit

que la voie empruntée par les dirigeants parisiens pour "atteindre l'équilibre" n'est peut-être pas adéquate. "Le PSG respecte-t-il pour autant les règles du fair-play financier? Pas sûr... Pas sûr du tout même." En attendant le compte-rendu des experts, le PSG peut trembler. Les sanctions possibles, de la réduction de la masse salariale à l'interdiction d'inscrire les redevances estivales en Ligue des Champions, pourraient avoir un impact non négligeable...

## En marge de la célébration des 20 ans d'AGETUR-Togo AFRICATIP était en Assemblée Générale à Lomé

Etonam Sossou

L'Agence d'Exécution des Travaux Urbains au Togo (AGETUR-Togo) a célébré le 23 avril à Lomé ses vingt années d'existence couplée de la 30<sup>ème</sup> Assemblée Générale ordinaire de l'Association Africaine des Agences des Travaux d'Intérêt Public (AFRICATIP). Pour les responsables d'AGETUR-Togo, l'heure était au bilan des vingt années de fonctionnement de leur structure sur les plans national et international. Au plan des

forages, d'appui institutionnel aux municipalités, etc. «La pratique de la Maîtrise d'ouvrage déléguée par l'AGETUR-Togo se fonde sur les principes qui régissent l'agence depuis sa création à savoir : transparence, probité, impartialité, équité, efficacité, l'indépendance et l'économie» a précisé le Directeur Général de AGETUR-Togo, Monbaga Haloui. Avant de poursuivre que en respectant scrupuleusement ces principes sa structure a acquis la confiance de ses partenaires qui lui ont confié la gestion de fonds considérables.

déléguée des travaux urbains. Le concept de la Maîtrise d'ouvrage est un mécanisme par lequel l'Etat, une collectivité locale, un partenaire en développement du Togo, un opérateur économique, ou même un individu transfère des pouvoirs à l'AGETUR Togo pour gérer financièrement et techniquement en son nom, un projet, superviser et réceptionner les études et les travaux. Le recours à la maîtrise d'ouvrage déléguée a pour avantage l'amélioration de la capacité d'absorption des fonds y afférents, la réduction du délai



réalisations on peut citer le bitumage de la rue Amémaka et de la voie Sud Lagunaire, la construction de forage et du bassin de rétention d'eau d'Agbalépédogan etc...

Aussi, AGETUR Togo se voit elle confier la Maîtrise d'ouvrage déléguée d'autres types de réalisations, notamment en matière de bitumage de voies urbaines et internationales, la construction de salles de classe, de bâtiments administratifs et centres communautaires, de réhabilitation de pistes rurales, de travaux de

Toujours à l'agenda de ses festivités, AGETUR-Togo a organisé une journée portes ouvertes dans les jardins de l'Hôtel Ibis, où étaient exposées les photos des ouvrages réalisés.

AGETUR-Togo a été créée le 21 avril 1994, par le gouvernement pour promouvoir les travaux à haute intensité de main d'œuvre, les petites et moyennes entreprises locales, le savoir-faire et compétitivité locaux, les travaux économiquement et socialement utiles et la maîtrise d'ouvrage

d'exécution des travaux, l'amélioration de la qualité des ouvrages, l'allègement des procédures d'exécution et l'implication significative du secteur privé. AFRICATIP est composée de 20 agences d'exécution de travaux publics implantés dans 17 pays africains. Sa mission comme l'a affirmé son Président, TIECOURA Coulibaly, est de réaliser un travail constructif tout en respectant les procédures et de confier l'exécution des travaux aux entreprises compétentes.

## La Cour Commune de Justice et d'Arbitrage de l'OHADA à Lomé Pour un atelier de sensibilisation et une audience foraine

La Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) a tenu à Lomé respectivement les 22 et 23 avril, un atelier de sensibilisation et de vulgarisation de la dite cour ainsi qu'une audience foraine. Institution de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), le passage de la CCJA à Lomé répond à son besoin d'être connue et de se rapprocher des Juridictions nationales et de ses justiciables pour



donner d'une part à ceux-ci l'occasion de vivre par eux-mêmes les réalités du fonctionnement de leur justice communautaire et d'autre part, à la Cour, de jouir d'une plus grande visibilité de ses actions et de marquer une présence rassurante. «La tenue régulière des audiences foraines dans les Etats parties constitue, à notre entendement, la philosophie idoine pour que les bénéficiaires des prestations n'aient pas de la CCJA qu'une vue d'esprit.

A ce titre, nous estimons que les populations de toutes les Régions du TOGO sont en droit de vivre également par elles-mêmes les réalités des activités de la Cour et dans cette réussite», a déclaré Marcel SEREKOUÏSSÉ-SAMBA, Président de CCJA/OHADA, à l'ouverture des travaux.

L'audience foraine réalisée par la CCJA à Lomé est une preuve du respect des dispositions de l'article 19 de son Règlement de Procédure qui dispose : «Le siège de la Cour est fixée à Abidjan. La Cour peut toutefois, si elle le juge utile, se réunir en d'autres lieux, sur le territoire d'un Etat partie, avec l'accord préalable de cet Etat qui ne peut en aucun cas être impliqué

financièrement». Au total 21 affaires (Togo, Burkina Faso, Niger) ont été soumises à la Cour pour délibérer.

Le Président de la Cour Suprême du Togo, Akakpovi Camatho, s'est réjoui du choix porté sur le Togo pour l'efficacité des travaux, tout en relevant au passage que le droit communautaire est suffisamment appliqué par les juridictions de fond (Tribunaux de première instance et Cours d'appel) sous le bienveillant éclairage des tendances jurisprudentielles.

Le traité relatif à l'harmonisation du droit des affaires en Afrique a pour

objectif de favoriser, au plan économique, le développement et l'intégration régionale ainsi que la sécurité juridique et judiciaire et, en particulier, de doter les Etats parties d'un même droit des affaires simple, moderne et adapté à la situation de leurs économies, de promouvoir l'arbitrage comme un instrument de règlement des différends contractuels, de concourir à la formation et d'assurer la spécialisation des magistrats et auxiliaires de justice. Pour atteindre ses objectifs, ce traité a institué la primauté et donc la supranationalité des actes uniformes sur le droit

national et leur applicabilité directe. La Cour Commune de Justice et d'Arbitrage fait parties des institutions créées pour le fonctionnement et l'efficacité de l'organisation. Parmi les multiples attributions de la Cour, celles juridictionnelles font d'elle un maillon important et indispensable pour l'intégration économique régionale fondée sur l'application effective d'un droit harmonisé.

Dix huit (18) ans après son installation le 22 juillet 1996, la Cour a fait l'heureux constat qu'elle est assez fortement sollicitée par ses justiciables de l'Afrique de l'Ouest, prenant le pas sur leurs confrères de l'Afrique Centrale avec 90% du volume d'affaires enregistrées à la Cour dont environ 52% pour la seule Côte d'Ivoire.

En outre, les missions de la CCJA sont mal perçues et diversement appréciées tant par les acteurs du monde juridictionnel que par ceux des milieux d'affaires. Les conséquences de ces constats sont, entre autres, la réticence des uns ou des autres quant à l'appropriation des Actes uniformes et la méconnaissance des règles de procédure et de fonctionnement de la Cour.

## Fonds Nationale de la Finance Inclusive Le premier produit APSEF accessible à partir du 26 avril prochain

Le premier produit du Fonds, intitulé : «Accès des Pauvres aux services Financiers» (APSEF), sera disponible à partir du 26 avril. Ce produit est spécialement destiné aux personnes réunies en groupes solidaires, qui n'ont jamais eu accès au crédit. Le montant maximal du

crédit est fixé à 30.000 Fcfa par personne, à un taux d'intérêt très bas de 5% sans caution matérielle. Ce produit doit permettre d'ici à 2018, l'accès de 2 millions de togolais et togolaises pauvres aux services financiers de base (microcrédit, petite épargne,

microassurance) pour réaliser des activités génératrices de revenus, se soustraire des difficultés de la vie quotidienne et ainsi, améliorer leur conditions de vie. Déjà en 2014, le programme APSEF entend impacter 300.000 personnes.

## Protection sociale des élèves issus des milieux défavorisés Démarrage du Programme cantines scolaires 2014

Le ministre du Développement à la Base, de l'artisanat et de l'emploi des jeunes, Mme Victoire Tomégah-Dogbé, a officiellement donné le ton au démarrage du programme des cantines scolaires sur financement du gouvernement en faveur des élèves des milieux défavorisés, le 22 avril à Gapé-Wonouba (préfecture de Zio à environ 100km de Lomé). La cérémonie riche en discours a connu la présence du représentant résident de la Banque Mondiale, Hervé Assah, des autorités administratives et des responsables des ONG.

Cette composante du projet de développement communautaire et des filets sociaux (PDC plus) est

une des actions du gouvernement visant à réduire la vulnérabilité des communautés pauvres en expérimentant des mécanismes de protection sociale. «En plus de contribuer à l'accès à l'éducation dans la perspective d'une scolarisation universelle à l'horizon 2015, l'alimentation scolaire constitue aussi un moyen de protection sociale pour les enfants qui sont dans des zones vulnérables», a précisé Mme Victoire Tomégah-Dogbé.

Pour cette année 2014, le gouvernement alloue sur ses ressources internes, un milliard de Fcfa pour financer 149 nouvelles écoles primaires et préscolaires au bénéfice d'environ 30934 élèves.

La Banque Mondiale de son côté, dans le cadre du financement additionnel soutient le projet des cantines à hauteur 5 millions de dollar US au profit de 166 écoles. Ce qui porte le montant total des cantines à 7,1 millions de dollar US.

Les cantines scolaires et la gratuité des repas permettent en même temps de pallier les conséquences de carences alimentaires des enfants. Ce projet, mis en œuvre depuis juillet 2012, a entre autres objectifs, la contribution à la dynamique de développement de l'éducation en favorisant l'égalité des chances, le maintien des enfants à l'école, l'amélioration des taux de réussite en fin d'année.

## Loterie Nationale Togolaise

### COMMENTAIRE DU TIRAGE N° 1213 DE LOTO BENZ DU 16 Avril 2014

Chers amis parieurs, c'est avec joie que nous nous retrouvons ce mercredi 23 Avril 2014 et le tirage de Loto Benz auquel nous prenons part porte le N° 1214

Lors du dernier tirage de Loto Benz, il y a eu des gagnants de gros lots à SOKODE, ATAKPAME, BADOU et LOME

Ainsi, les opérateurs 1215, 2045 et 2158 basés respectivement à SOKODE, ATAKPAME et BADOU ont recensés chacun un lot de 500.000 Fcfa.

ALOME, c'est un gros lot de 1.000.000 Fcfa qui a fait le bonheur d'un parieur qui a tenté sa chance sur le point de vente 70325.

La remise des lots à Lomé se fera au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les Agences Régionales.

Avec la LONATO, JOUEZ PETIT ET GAGNEZ GROS! BONNE CHANCE A TOUS!

## LOTO BENZ

Résultats du tirage N° 1214 de LOTO BENZ du mercredi 23 Avril 2014

Numéro de base

65

55

29

14

89